

# CHARTE PISTE du COMTAL



#### ❖ Introduction

Les recommandations et règles présentées dans cette charte ont pour objectif d'assurer le maximum de sécurité aux membres du club et spectateurs.

### \* Respect de l'environnement.

La piste du Comtal se situe au cœur du Causse comtal, 150m par 25m.

Long: 2°40'52.47" E / Lat: 44°25'9.96" N

L'aménagement et l'entretien de la piste et des installations est assuré par les membres actifs et associés. Chacun doit participer à l'entretien et veiller à ne générer aucune pollution. Le club exige que le terrain reste propre, des poubelles sont à votre disposition. Merci d'exclure de celles-ci et reprendre avec vous les gros débris de modèles.

## \* Accès aux structures du Club Modéliste Rouergat.

Les visiteurs non licencié doivent obligatoirement rester derrière le grillage qui délimite la zone de sécurité.

Tout adhérent du Club Modéliste Rouergat doit pouvoir présenter, sur demande :

- sa licence assurance FFAM acquitté de sa cotisation. site internet "FFAM"
- son attestation de formation Télé pilote d'aéronefs civil tenue à jour. (modèles + 800gr) site internet "FFAM"
- le numéro d'enregistrement du modèle réduit visible (ex : UAS FR 30220) site internet "
  alphatango"

Utiliser exclusivement les bandes de fréquence en vigueur sur le territoire français :

- 26.815 à 26.915 et 26.995 27.045 27.095 27.145 27.195 MHz
- 35.000 35.010 35.020 35.030 35.040 35.050 MHz (dédié à l'aéromodélisme)
- 40.665, 40.675, 40.685 et 40.695 MHz et 41.060 à 41.200 MHz (dédié à l'aéromodélisme)
- 72.210 72.490 MHz, fréquences impaires uniquement.
- 2.4 GHz

A l'exception des émetteurs en 2.4GHz, une épingle à linge sera à placer sur le panneau en face de la fréquence occupée lors de l'utilisation de l'émetteur.

# Préparation du modèle.

Les modèles utilisés doivent être immatriculés et rester dans la limite définie par la réglementation en vigueur, disposer d'un silencieux efficace et être en parfait état de fonctionnement. Les modèles sont préparés, réglés, démarrés et réparé dans la zone des pilotes et jamais sur la piste d'envol.

Avant la phase de décollage, vérifier la portée ainsi que le bon fonctionnement des différentes gouvernes.

Le démarrage du modèle se fera modèle orienté vers la piste et non vers le public.

Le retour sur l'aire de stationnement se négociera obligatoirement moteur arrêté.

Concernant les propulsions électriques, une attention toute particulière sera appliquée avant l'installation de la batterie de propulsion, pour palier à toute mauvaise manipulation qui engendrerait de graves conséquences.

#### Utilisation de la Piste.

Durant la phase de vol, les pilotes doivent se regrouper sur le bord de la piste à l'angle du taxiway. (Ils peuvent être accompagnés d'un aide, licencié)

Les pilotes doivent pouvoir communiquer oralement sur leurs intentions (atterrissage, passage piste, panne, etc..) ainsi que leur position.

Le décollage doit toujours s'effectuer contre le vent, bien visualiser la manche à air.

La piste de vol doit toujours rester libre.

L'atterrissage d'un modèle est toujours prioritaire sur le décollage d'un autre.

Les modèles doivent libérer le plus rapidement possible avec prudence la piste d'envol.

Un modéliste qui va récupérer un modèle doit l'annoncer aux pilotes et prendre les plus grandes précautions.

Les atterrissages ont priorité pour l'accès à la piste, dans l'ordre suivant :

1 - modèle en difficulté, 2 - planeurs, 3 - avions.

Pour les vols en immersions, un accompagnateur est obligatoire aux cotés du pilote.

L'altitude maximale de vol est de 200 mètres (656 pieds).

Nous comptons sur le bon sens de chacun pour s'entendre sur l'ordre des vols.

Si un avion grandeur ne respecte pas le règlement (altitude minimale de survol), il reste prioritaire sur un modèle réduit.

En cas de perte d'un modèle sur le causse où dans la zone du Ball Trap, merci d'avertir le responsable piste.

Le survol de la zone de préparation avion (zone pilotes) est formellement interdit. Le survol du parking voitures est formellement interdit.

Le survol du BALL-TRAP est formellement interdit :

- les jeudis et samedis après midi toute l'année
- les jours de manifestions déclarés (cf fiche Ball Trap).

Tout pilote licencié FFAM est autorisé à utiliser l'infrastructure dans le respect de la présente charte, nous le remercions de se faire connaître auprès du club.

## Procédure à suivre en cas d'accident

#### Protégez la victime.

Appeler les secours, pompiers : 18 ou 112.

Appliquer les gestes de premier secours si vous les connaissez.

Informez au plus vite le président du club, en cas d'absence, le responsable piste.

La sécurité est une priorité, il est du devoir de chaque membre de respecter cette charte mais aussi d'être responsable et de la faire respecter avec politesse et courtoisie si un manquement était observé.

En cas de désaccord et après concertation, seuls les membres du bureau pourront décider de la suite à donner au préjudice.

La réglementation, et nos modèles ne cessent d'évoluer. Notre club bénéficie d'une superbe piste d'aéromodélisme, il dépend du comportement de chacun d'entre nous pour pérenniser cette fabuleuse structure.

Le dernier pilote à quitter la piste est prié de remettre la chaîne pour fermer l'accès.

Très bon vol à tous.

Le Bureau du CMR.

<u>Contacts</u>: www.cmr12.fr / cmr12.fr@gmail.com